

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	23 juillet 2020	<b>Séance du : 29 juillet 2020</b>
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 juillet, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : <b>42</b>	
Présents : 32	Pour : 42	
Absents : 3	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan).

### **Objet : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Francis BARDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire que conformément aux divers mouvements de personnels, à des avancements de grade et à l'actualisation des emplois pourvus, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations de postes suivantes :

#### **Personnel titulaire :**

- Création d'1 poste de puéricultrice de classe normale TC
- Création d'1 poste d'attaché principal TC
- Création de 4 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe TNC 21/35°
- Création de 3 postes d'agent de maîtrise principal TC
- Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe TC
- Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe TNC 30/35°
- Création d'1 poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe TC

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur Francis BARDEAU et, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communautaire telles que présentées ci-dessus,

**INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades,

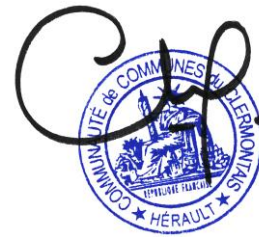
**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget, chapitre 012,

**CHARGE** Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.